

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 18 mai DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 17h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Président,

Étaient présents : MM. Benoît BALUT, Philippe BOUCAT, Raoul JOUET, Olivier LAGARDE, Christophe THIESSÉ, Jean-Luc VIDAL, Mmes Rachida DORDAIN, Inci ALTUNTAS, Safia BEHILIL, Louisa BELAGGOUNE, Sylvie CARDONA-GIL, Déborah HENRY, Stéphanie LOUCHEL, Jeanne POUHÉ, Deniz YERLIKAYA,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : Mme Lydie ROUSSEAU.

Absents non excusés :

Avai(en)t donné pouvoir :

**Mme Rachida DORDAIN
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.**

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : M. Julien Tristant,
Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

18 mai 2026

DATE DE CONVOCATION

13 mai 2026

DATE D'AFFICHAGE

20 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

15

PROCURATION(S)

0

VOTANTS

15

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Président

Délibération n° 3

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article R. 123-19, le Conseil d'administration du CCAS est tenu d'établir un règlement intérieur afin de préciser les règles de fonctionnement interne qui ne sont pas déjà définies par les textes législatifs et réglementaires.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration :

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur du Conseil d'administration du CCAS de Val-de-Reuil annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **D'ADOPTÉ à l'unanimité** le règlement intérieur du Conseil d'administration du CCAS de Val-de-Reuil annexé à la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Marc-Antoine JAMET